CONSEIL MUNICIPAL

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS PRISES EN SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2025

Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal:

- 1. **ÉLIT** Monsieur Christophe AUGUSTIN maire de la Commune de Monnetier-Mornex,
- 2. **DÉCIDE** de fixer à 4 le nombre d'adjoints au maire et **CHARGE** le maire de procéder immédiatement à leur élection,
- 3. **ÉLIT** les adjoints au maire : Madame Frédérique LEONE 1 ère adjointe, Monsieur Christophe BOYER 2 ème adjoint, Madame Anne-Marie LALLIARD 3 ème adjointe, Monsieur Régis LAMURE 4 ème adjoint,
- 4. **DÉCIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal délégué,
- 5. **DÉCIDE** d'accorder au maire les délégations de compétences conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- 6. **ACTUALISE** la liste et la composition des commissions municipales,
- 7. ACTUALISE la liste des membres élus du Centre Communal d'Action Sociales,
- 8. ACTUALISE la liste des membres de la Commission d'Appel d'Offres,
- 9. **NOMME** un correspondant « Défense »,
- 10. **DÉSIGNE** les délégués pour siéger au sein des E.P.C.I. et autres groupements,
- 11. **DÉSIGNE** les représentants pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées d'Arve et Salève,
- 12. **AUTORISE** l'établissement d'une servitude sur une parcelle communale au profit d'ENEDIS et **AUTORISE** le maire à signer la convention correspondante,
- 13. **DÉCIDE** d'acquérir une parcelle boisée à Esserts-Salève,
- 14. **DÉCIDE** de ne pas réaliser une évaluation environnementale sur la procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune, et **DÉCIDE** la poursuite de la procédure,
- 15. **DÉCIDE** de racheter les parcelles situées « Vers la Gare » portées par l'EFP74 depuis 2016, de rembourser le solde de la vente et tous les frais annexes, et **AUTORISE** le maire à signer tous les actes nécessaires à cette transaction.

Le Maire, Christophe AUGUSTIN